Des représentants des gouvernements du Canada, des Etats-Unis, de la Saskatchewan et du Montana se sont rencontrés à Regina le 5 mars 1976, pour examiner en profondeur certains aspects des incidences outre-frontières de la construction d'une centrale thermique par la Saskatchewan Power Corporation sur la rivière East Poplar, près de Coronach.

La rencontre faisait suite à un échange de notes entre les gouvernements canadien et américain, ainsi qu'à une série de rencontres entre les représentants des deux gouvernements fédéraux et des gouvernements de la Saskatchewan et du Montana. Les représentants canadiens ont réitéré les assurances que leur pays remplirait ses obligations aux termes du Traité sur les eaux limitrophes.

Les deux parties ont passé en revue les discussions qui avaient eu lieu sur les aspects du projet relatifs à la qualité de l'air, et ont accepté les ententes qui étaient intervenues lors de réunions précédentes. Les gouvernements du Canada et des Etats-Unis sont convenus, en se fondant sur des données à jour, qu'une centrale d'une puissance de 300 mégawatts n'entraînerait pas la pollution de l'air outre-frontière par l'émission d'anhydride sulfureux, de dioxyde d'azote, de particules en suspension et de fluorures.

Les deux délégations ont eu un échange d'opinions franc et complet en ce qui a trait aux dispositions que la Saskatchewan prévoit prendre relativement à la répartition des eaux de la rivière East Poplar pendant le remplissage du réservoir. Saskatchewan a déçlaré qu'elle maintiendrait une restitution constante de 1 pi3/s et restituerait, sur demande, un volume supplémentaire de 300 pieds-acres par année pour le ruissellement de 1976 et les périodes de ruissellement subséquentes, et ce, jusqu'à ce que le réservoir de la rivière East Poplar atteigne le niveau d'exploitation requis. Il est prévu que les gouvernements du Canada et des Etats-Unis s'efforceront, après avoir étudié les recommandations formulées par la Commission mixte internationale, (CMI), de prendre des dispositions en vue de la répartition à long terme des eaux du bassin de la rivière Poplar. Les deux parties ont remarqué que la CMI organisera des audiences publiques dans la région concernée avant d'adresser ses recommandations aux gouvernements. De plus, la délégation américaine a déclaré que le gouvernement des Etats-Unis devra rendre un rapport prospectif d'environnement avant la conclusion de tout accord bilatéral concernant la répartition des eaux.